

Pourquoi se syndiquer ?

L'absence de syndicat nuit à l'égalité

Jaumotte (FMI), 2015 : « Le recul du syndicalisme explique pour moitié environ l'augmentation de la part des revenus revenant aux 10% les plus riches ».



L'adhésion permet le progrès social



Uruguay : entre 2003 et 2015, le nombre de syndiqués a été multiplié par 4 > Les salaires ont été augmentés de 50% dans le privé et 40% dans le public. N°1 mondial pour les droits des travailleurs.

Des facilités d'adhésion...

66% de crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation est remboursé, même si vous êtes non imposable). Sauf frais réels (à inclure dans les frais).

Paiement en **plusieurs fois** (8x maxi)

Prélèvement automatique à la date choisie

Renouvellement automatique tous les ans si vous le souhaitez. (Finis les oublis)

Où envoyer ma cotisation ?



SNEP FSU
Laurent Chevalier
138 Rue de Pessac
33000 Bordeaux

Développer l'emploi en revendiquant des ouvertures de postes:

--- Avec vous, le **SNEP agit dans les instances (CTA, CTSD), et en sollicitant les élus**

Promouvoir et développer une **EPS et un Sport Scolaire de qualité**

--- Avec vous, le **SNEP agit en proposant des alternatives: programmes, stages syndicaux, équipements...**

Le **SNEP FSU agit avec vous pour une carrière de qualité (salaire, avancement, formation...).**

Le **SNEP FSU agit pour le progrès social, l'amélioration de l'Ecole, des Services Publics, de la situation écologique...**

Le SNEP FSU Gironde



De gauche à droite: Fabrice ALLAIN, Christian PIERRAT, Annie BOURREL, Jérémy CARE, Laurent CHEVALIER, Alain DE CARLO, Nathalie LACUEY



Fiche de syndicalisation 2019 - 2020



FORTS D'ÊTRE
ENSEMBLE

DOS ROND ET RÉSIGNATION,
JE DIS STOP !
JE SUIS DEBOUT ET DÉTERMINÉ !

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU – Laurent CHEVALIER – 138 Rue de Pessac – 33000 Bordeaux

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de jeune fille					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
				Disponibilité		Congés (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2019-2020

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle											
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
	Entourez votre catégorie professionnelle											
		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	Entourez votre catégorie professionnelle											
	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année					44 €	Abonnement Bulletin				
Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €	Autre contractuel (CDD)					30 €	Non syndiquables 60 €				
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation					102 €	Institutions/Associations 60 €				
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.						Etudiants STAPS 20 €				
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.												
Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4			94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			148 €			
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5			103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			160 €			
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10			168 €			
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			134 €							

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepsfu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom	<input type="text"/>	
Prénom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Compl. d'adresse	<input type="text"/>	
CP - Ville	<input type="text"/>	
Pays	<input type="text"/>	
Code IBAN	<input type="text"/>	
Code BIC	<input type="text"/>	
Paiement récurrent S	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI ➔	<input type="text"/>	

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
 Signature :

! CREDIT D'IMPOT
 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.
 Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.